

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 24 novembre 22</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Subvention Budget Annexe restauration scolaire 2022</p> <p>N° d'Ordre : 331-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Corinne DE MOZAS, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</p>	

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée que la Communauté de communes a souhaité identifier les dépenses d'exploitation de la restauration scolaire dans un Budget Annexe auquel une subvention d'équilibre est attribuée.

PRECISE à l'assemblée que le **Budget 2022 de la Restauration scolaire** prévoit, en recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre équivalent aux anciennes participations des communes aux SIS préexistants majorée en 2022 afin de tenir compte de l'augmentation des coûts ; crédits inscrits pour 368 000€ au Budget Principal de la Communauté au compte D/ 657363.

INDIQUE à l'assemblée que s'agissant d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le Budget Annexe de la Restauration scolaire, le Conseil Communautaire doit autoriser le versement de cette subvention en fin d'exercice, après constatation du résultat de clôture.

PROPOSE à l'assemblée de décider que le montant de cette subvention sera ajusté, après constatation du résultat de clôture, **dans la limite de 368 000 €.**

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution et le versement par le Budget Principal au **Budget Annexe de la Restauration scolaire**, d'une subvention d'équilibre pour l'exercice 2022 d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire, dans la limite de **368 000 €.**

DIT QUE les crédits sont prévus au Budget Principal 2022 de la Communauté au compte 657363.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président et au 1^{er} Vice-Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.



Le 15 décembre 2022.

**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,**

Jean-Louis JALLAT.